

ECONOME DIOCESAIN DE NICE

L'économe diocésain, dont le rôle est défini par le Code de Droit Canonique au canon 494, administre les biens du diocèse, sous l'autorité de l'évêque, et selon les directives du Conseil Diocésain pour les Affaires Economiques (organe de gouvernance canonique du diocèse).

Titre	Econome diocésain.
Type d'offre	CDI à temps plein (mission canonique de 5 ans, renouvelable)
Poste à pourvoir	Fin septembre - mi-octobre 2023
Localisation	23, avenue Sévigné à Nice (06000)
Rend compte à	L'évêque, régulièrement, et son Conseil diocésain pour les affaires économiques. Il peut être également en interface avec le Vicaire Général dans le cadre de ses fonctions.
Collaborateurs	150 salariés au sein du Diocèse. Management d'une équipe d'une dizaine de personnes
Mission	<p>L'économe diocésain est appelé par l'évêque pour une mission confiée de 5 ans, renouvelable à la discrétion de l'évêque et de ses conseils. Même si le droit canonique ouvre la possibilité de mandats multiples, deux mandats consécutifs de 5 ans dans un même diocèse paraissent raisonnables.</p> <p>Doté d'une compétence canonique propre, l'économe diocésain a pour mission d'administrer les biens et les ressources de l'Eglise diocésaine, et de veiller à la cohérence entre choix pastoraux et moyens économiques.</p> <p>Il dirige et organise le travail de l'économat qui s'acquitte des tâches exécutives.</p> <p>L'économe diocésain et ses collaborateurs doivent toujours être en mesure d'assumer cinq grandes fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement des ressources ;- Administration, comptabilité, finances, fiscalité ;- Gestion des ressources humaines et gestion sociale des prêtres ;- Gestion de l'immobilier ;- Gestion de la dimension juridique, transverse de tout ce qui précède. <p>Pour ce faire, le Conseil d'administration de l'Association diocésaine lui aura donné, dès sa prise de fonction, les pouvoirs nécessaires.</p>

L'économiste diocésain met ses compétences et son action au service des finalités pastorales du diocèse.

Il a le souci de la lisibilité et de la crédibilité de l'Eglise locale à travers la gestion de ses affaires temporelles, ainsi que de la stabilité financière du diocèse.

Il intègre sa mission dans l'environnement juridique du droit public, du droit de l'Eglise et des droits particuliers.

Il a le souci de prévoir les moyens de rendre compte aux chrétiens du diocèse de la gestion des affaires économiques, et de penser l'information et la formation dans ces domaines.

Il est en contact fréquent avec les curés, les équipes pastorales, les économistes paroissiaux, les comptables de paroisse, les conseils paroissiaux pour les affaires économiques, auxquels il apporte conseil, expertise et formation.

Il met en place des procédures, garantes des bonnes pratiques du diocèse. Il les diffuse et s'assure de leur efficacité.

Il porte le souci de la vie matérielle des prêtres.

Il est responsable de la qualité de la gestion des hommes et des femmes travaillant au service du diocèse (laïcs salariés et bénévoles). Il lui incombe de mettre en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (embauches, évolutions, fins de mission, formation continue).

Il assume les responsabilités d'employeur, de par la délégation qui lui est donnée par le Conseil d'administration de l'Association diocésaine.

Il applique les orientations données par la Conférence des Evêques de France.

Il participe à la réflexion provinciale et nationale des économistes diocésains (réunions de Province, sessions nationales, groupes de travail, ...).

Il vit sa responsabilité en lien étroit avec son implication dans la vie de l'Eglise locale.

Rémunération

Entre 70K€ et 75 K€ (selon expérience) + logement de fonction

Contact

CV et LM à adresser avant le 3 juillet 2023 à la cellule Conseil Recrutement de la CEF (candidatureeconomie@cef.fr)

PROFIL

Profil personnel Quels que soient la taille, l'organisation ou les besoins particuliers du diocèse, le profil personnel du candidat à la mission d'économiste diocésain devra répondre à **deux impératifs**, l'un relevant des **capacités managériales avérées**, l'autre de la **foi et du sens de l'Eglise**.

Au plan managérial, le candidat devra pouvoir démontrer des aptitudes dans les domaines suivants : gestion de la complexité, gestion en mode projet, conduite du changement, communication, pédagogie et transmission, gestion de ses équipes.

Par différence avec les responsabilités économiques « classiques », dans une structure associative ou une entreprise, il y a, dans la responsabilité de l'économiste diocésain, une dimension de service direct du « Peuple de Dieu ». On attendra donc du candidat qu'il sache témoigner de sa foi et de son sens de l'Eglise. Cette volonté de servir l'Eglise doit résulter d'un vrai choix et non d'un choix par défaut.

Compétences recherchées En préalable à l'appel d'un économiste, le diocèse doit définir les compétences prioritaires au regard des orientations diocésaines.

Lors des entretiens de recrutement, le jury prendra soin de vérifier que ces compétences sont réunies chez le candidat, étant entendu que nul ne peut être compétent en tout.

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- Qualités de dirigeant reconnues, en particulier les qualités de compréhension stratégique et de motivation pour diriger, sans négliger pour autant la capacité à intervenir au plus près du terrain.
- Aptitudes organisationnelles prouvées.
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Force de proposition.

2. GESTION FINANCIERE

Indépendamment des compétences spécifiques pouvant relever de ses collaborateurs, l'économiste diocésain est responsable de la comptabilité, ainsi que de l'élaboration et de l'exécution du budget diocésain.

Il devra être en capacité de :

- Développer les ressources du diocèse, avec si possible l'appui d'une équipe dédiée et du service de communication.
- Mesurer les incidences budgétaires des chantiers ouverts et des décisions prises sur le plan pastoral.
- Présenter aux Conseils budgets et comptes annuels, en mettant en exergue les points nécessitant décisions ou orientations.

- Discuter avec les experts comptables et les commissaires aux comptes des points sensibles du compte de résultat et du bilan.
- Initier des démarches d'homogénéisation (comptabilité, tableaux de bord, ...) pour l'ensemble des activités diocésaines.
- Gérer la trésorerie disponible du diocèse, avec l'appui d'une commission financière.

3. GESTION DE L'IMMOBILIER

- Capacité d'initier une stratégie immobilière, à partir d'un inventaire de l'existant et des besoins pastoraux du diocèse.
- Capacité à gérer des projets comme maître d'ouvrage, en s'appuyant sur des compétences spécialisées dans les métiers du bâtiment.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Expérience nécessaire à la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de ressources humaines.
- Capacité à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Connaissance des pratiques en matière de recrutement et de droit du travail.
- Qualités de diplomatie et de contact humain.
- Expérience des relations sociales dans le milieu professionnel.

5. JURIDIQUE

- Intérêt pour le droit en général.
- Expérience dans les domaines du droit civil, du droit social, du droit des associations, du droit canonique.

Formation

Formation supérieure en université, école d'ingénieur ou école de management.

Expériences professionnelles

Expériences intéressantes préparant à la fonction d'économiste :

- Dix ans d'encadrement à un niveau de direction (équipes de taille significative).
- Gestion d'organisations multi-établissements.
- Gestion budgétaire (élaboration et réalisation).
- Direction des ressources humaines (en moyennes ou grandes entreprises).